

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

Absents : Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Julie MENARD

OBJET : PLH 2022-2027- Développement de l'offre locative sociale sur la CAN - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Commune d'Echiré et DEUX-SEVRES HABITAT pour la réalisation d'une opération d'habitat social en acquisition-amélioration de 3 logements locatifs sociaux sis rue des Ourneaux et rue Jean Albert à Echiré

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération de DEUX-SEVRES HABITAT consiste à acquérir l'immeuble sis 64 et 76 rue des Ourneaux et 167 rue Jean Albert à Echiré, propriété communale composée de trois logements locatifs à réhabiliter pour être conventionnés après travaux.

Par délibération en date du 7 juillet 2023, le conseil municipal de la commune d'Echiré a autorisé la cession à DEUX-SEVRES HABITAT de la parcelle communale bâtie sise 64 et 76 rue des Ourneaux et 167 rue Jean Albert à Echiré, cadastrée section AI n°139 pour une superficie totale de 500 m².

La cession de ce bien à DEUX-SEVRES HABITAT est intervenue le 8 mars 2024.

Le Maire expose.

Les opérations contractuelles agréées par l'Etat depuis le premier PLH 2002-2007, et les collaborations avec les bailleurs sociaux intervenant sur son territoire, ont permis à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et aux communes de l'agglomération niortaise, d'améliorer, de développer et de diversifier son parc de logements sociaux sur son territoire.

Dans le cadre du PLH 2022-2027, le Maire présente à l'assemblée le projet d'acquisition-amélioration de DEUX-SEVRES HABITAT de 3 logements locatifs sociaux sur la commune d'Echiré ;

Le projet de convention a pour objet de définir et de fixer les droits et les obligations de DEUX-SEVRES HABITAT, maître d'ouvrage, acquéreur de l'immeuble, en contrepartie des aides financières accordées par la CAN et la Commune. Les différentes parties conviennent d'acheter, réhabiliter et conventionner après travaux trois maisons individuelles actuellement louées et situées au 64 et 76 rue des Ourneaux et 167 rue Jean Albert à Echiré, sur la parcelle cadastrée section AI n°139 (500 m²).

CM20240503-001

La CAN s'engage notamment à financer l'opération selon les dispositions et modalités prévues dans le PLH 2022-2027, pour une aide financière prévisionnelle totale de 59 045,00 € maximum au titre de la production locative sociale. Elle s'engage également à garantir les prêts de la Banque des Territoires nécessaires au financement de l'opération.

Quant à la commune, elle s'engage notamment à :

- verser une subvention de 16 870,00 € au titre de la production locative sociale ;
- exonérer le maître d'ouvrage du paiement de la Taxe d'Aménagement pour l'opération objet de la présente convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à la signer.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Julie MENARD

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **10 MAI 2024**

Notifié ou publié le : **13 MAI 2024**